



## **CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES DOCTEUR360 (PATIENT)**

**(Version Avril 2024)**

### **1. OBJET**

Les présentes Conditions d'Utilisation (ci-après nommées « CU ») ont pour objet de définir (i) les conditions d'utilisation des Services Docteur360 et (ii) les droits et obligations de Docteur360 et de l'Utilisateur.

La Plateforme Docteur360 offre la possibilité pour l'Utilisateur d'accéder aux Services Docteur360, notamment aux Services de :

- (i) Annuaire ;
- (ii) Prise de Rendez-Vous en Ligne ;
- (iii) Téléconsultation ;
- (iv) Hospitalisation à domicile ;
- (v) Gestion de Document.

Les Services sont fournis à l'Utilisateur à titre gratuit. Néanmoins l'Utilisateur reconnaît que la Plateforme Docteur360 renvoie à des actes ou soins médicaux pratiqués par des Professionnels de la santé dans le cadre d'une consultation pouvant faire l'objet d'une facturation préalable.

LES CONSULTATIONS EN PRÉSENTIEL, EN TÉLÉCONSULTATION OU EN HOSPITALISATION A DOMICILE NE SONT PAS DES SERVICES D'URGENCE. EN CAS D'URGENCE, L'UTILISATEUR DOIT APPELER LE **115 OU LE 16** OU SE DIRIGER VERS UN SERVICE D'URGENCE.

### **2. DÉFINITIONS**

Les définitions attachées aux présentes Conditions d'Utilisation sont accessibles [ici](#).

### **3. CONDITIONS D'ACCÈS AUX SERVICES**

L'accès au Service d'Annuaire ne nécessite pas la création d'un Compte Utilisateur.

Tout Utilisateur se créant un Compte Utilisateur afin d'accéder aux Services s'engage à respecter, sans réserve, les présentes CU. L'Utilisateur accepte les CU de manière expresse, sans restriction ni réserve lors de la création de son Compte Utilisateur. La création d'un Compte Utilisateur implique l'adhésion pleine et entière de l'Utilisateur au Contrat.

Si l'Utilisateur n'est pas en accord avec tout ou partie des CU, il ne doit pas utiliser les Services.

Les CU sont applicables à compter de leur acceptation par l'Utilisateur pendant une durée indéterminée et ce jusqu'à la résiliation du Contrat pour les Utilisateurs ayant un Compte Utilisateur.

**CAPACITÉ** : L'utilisation des Services est réservée aux Utilisateurs personnes physiques de plus de dix-neuf (19) ans ayant la capacité de souscrire des obligations conformément au droit Algérien.

#### **4. CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR**

Afin de pouvoir bénéficier des Services, l'Utilisateur doit créer un Compte Utilisateur en ligne. Lors de la création de son Compte Utilisateur, l'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes et complètes sur son identité comme demandées dans le formulaire en ligne. Il s'engage notamment à ne pas créer une fausse identité de nature à induire Docteur360, les Professionnels de la santé ou les tiers en erreur et à ne pas usurper l'identité d'une autre personne. L'Utilisateur s'engage à mettre immédiatement à jour, en cas de modification, les données qu'il a communiquées lors de sa première connexion sur son Compte Utilisateur.

Docteur360 se réserve le droit de vérifier et/ou de faire vérifier, par les Professionnels de la santé ou par un prestataire tiers spécialisé, l'identité de chaque Utilisateur, étant rappelé que l'Professionnel de la santé reste seul responsable de la bonne identification du Patient, au titre de ses obligations d'identitovigilance.

Après la validation des CU et la création de son Compte Utilisateur, l'Utilisateur reçoit un courriel de confirmation par voie électronique à l'adresse qu'il aura renseignée. Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de vérifier que l'adresse courriel renseignée est correcte lors de la création de son Compte.

Une fois son adresse courriel confirmée, l'Utilisateur choisit ses propres Identifiants. Docteur360 met en place l'authentification à deux facteurs afin de renforcer la sécurité du Compte Utilisateur.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur fournirait des informations fausses, inexactes, obsolètes, incomplètes ou de nature à induire en erreur, Docteur360 pourra, immédiatement sans préavis ni indemnité, suspendre l'accès au Compte Utilisateur et lui refuser l'accès, de façon temporaire ou définitive à tout ou partie des Services.

#### **5. SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES D'ACCÈS AUX SERVICES**

L'Utilisateur s'oblige à conserver secrets les Identifiants qui lui sont confiés par Docteur360 lors de la création de son Compte Utilisateur. L'Utilisateur est seul responsable de tout détournement, perte ou utilisation non-autorisée de ses Identifiants. Dans ce cas, l'Utilisateur est tenu d'en avvertir Docteur360 sans délai, par message électronique et en précisant ses Identifiants, noms et prénoms à l'adresse suivante : [info@Docteur360.com](mailto:info@Docteur360.com). Docteur360 procédera, selon les cas, à l'annulation et/ou mise à jour immédiate des Identifiants concernés.

Tout accès et utilisation des Services effectués à partir du Compte Utilisateur seront considérés comme ayant été effectués par l'Utilisateur. A cet égard, l'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qui est faite de ses Identifiants, notamment s'il pré-enregistre ses Identifiants sur un équipement pour se connecter automatiquement aux Services. L'Utilisateur est ainsi tenu de s'assurer qu'à l'issue de chaque session il se déconnecte effectivement des Services lorsqu'il y accède à partir d'un ordinateur public. La déconnexion de l'Utilisateur est automatique à l'issue d'un délai de 24 heures.

## **6. NOTIFICATIONS ADRESSÉES À L'UTILISATEUR**

L'Utilisateur autorise tout Professionnel de la santé avec lequel un rendez-vous a été pris à lui envoyer des notifications (notifications push, SMS ou des courriels) concernant son organisation ou un rendez-vous à venir :

- (i) Confirmation, annulation ou rappel de rendez-vous ;
- (ii) Information sur l'envoi de Document ;
- (iii) Rappels de renouvellement et
- (iv) Tout type d'informations relative aux rendez-vous pris notamment sur la Plateforme **Docteur360**.

Ces notifications sont envoyées par **Docteur360** pour le compte de l'Professionnel de la santé avec lequel l'Utilisateur a pris rendez-vous via la Plateforme **Docteur360** ou par un autre moyen, indépendant de **Docteur360**.

**Docteur360** décline toute responsabilité en cas de non-réception d'une notification pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté.

**Docteur360** et l'Professionnel de la santé déclinent toute responsabilité en cas d'erreur dans la saisie des coordonnées par l'Utilisateur rendant impossible l'envoi de toute notification nécessaire au bon fonctionnement et à la bonne administration du Service de Prise de Rendez-vous en Ligne.

## **7. OBLIGATIONS, RESPONSABILITES ET GARANTIES DE DOCTEUR360**

**Docteur360** met en place les moyens et les mesures nécessaires à la bonne marche et au maintien de la continuité et de la qualité des Services.

L'Utilisateur reconnaît que **Docteur360** n'intervient pas en tant que Professionnel de la santé ou établissement de santé et n'exerce pas d'activité de soins ou de santé, se limitant à cet égard, à un rôle de simple intermédiaire et prestataire technique.

L'Utilisateur reconnaît que **Docteur360** ne peut être tenue responsable d'une interruption de Services ou d'un retard d'exécution ne relevant pas de son contrôle et, en particulier, que la fourniture des Services dépend de la fiabilité, de la disponibilité et de la continuité de connexions d'un certain nombre de parties tierces (exploitants du réseau des télécommunications, l'Internet public, l'Infrastructure de l'Utilisateur, etc.) ainsi que de l'exactitude et de l'intégrité des données communiquées par l'Utilisateur. **Docteur360** pourra être amenée à suspendre les Services à des fins de maintenance programmée par **Docteur360** ou l'un de ses sous-traitants ou en cas d'impératif technique (maintenance d'urgence).

Il est entendu entre les Parties que **Docteur360** ne saurait en aucun cas être tenue responsable de réparer d'éventuels dommages indirects subis par les Utilisateurs à l'occasion de l'utilisation des Services.

En outre, la responsabilité de **Docteur360** ne peut pas être recherchée pour des actes

- (i) Résultant d'un acte ou d'une négligence de l'Utilisateur et/ou
- (ii) Qui ne seraient pas conformes à la réglementation applicable et/ou au Contrat.

**Docteur360** décline toute responsabilité en cas de litige, quelle qu'en soit la cause, entre un Utilisateur et un Professionnel de la santé, non imputable à **Docteur360**.

**Docteur360** ne peut en aucun cas être tenue responsable

- i. De la non-exécution ou de la mauvaise exécution d'un acte ou d'un soin par un Professionnel de la santé,
- ii. Du contenu d'un Document et/ou
- iii. Des effets secondaires ressentis par un Utilisateur à l'issue d'une consultation en présentiel, en Téléconsultation ou en HAD.

Enfin, lorsque **Docteur360** fournit sur la Plateforme des détails concernant les honoraires d'un Professionnel de la santé, ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif et par souci de commodité. En aucun cas **Docteur360** ne garantit l'exactitude de telles informations. Le prix final de la prestation de soin peut varier selon le type de consultation effectivement réalisée et ce, conformément aux conventions de soins en vigueur chez l'Professionnel de la santé. Il appartient à cet Professionnel de la santé d'informer le Patient du coût de cet acte ou soin.

## **8. OBLIGATIONS GENERALES DE L'UTILISATEUR**

**8.1** L'Utilisateur s'engage à :

- i. Respecter les termes du Contrat ;
- ii. Mettre à disposition de **Docteur360**, sans que ce soit limitatif, tous les justificatifs permettant de certifier les Données Utilisateur ;
- iii. Communiquer à **Docteur360**, dans les délais convenus, toutes les informations nécessaires à la fourniture des Services et actualiser par écrit les Données Utilisateur. L'Utilisateur est seul responsable des conséquences liées à un défaut ou un retard d'actualisation desdites Données ;
- iv. Vérifier que l'Infrastructure nécessaire à l'utilisation des Services et utilisée est conforme aux exigences techniques qui lui ont été communiquées. La fourniture, l'installation et la maintenance de l'Infrastructure ainsi que les frais de communications électroniques (tels que les coûts téléphoniques et les coûts d'accès à Internet) résultant de leur utilisation sont à la charge exclusive de l'Utilisateur. Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de s'informer du prix d'utilisation de ladite Infrastructure auprès des opérateurs concernés ;
- v. Se prémunir contre les risques de perte ou de piratage de données, fichiers et programmes en utilisant des logiciels antivirus régulièrement mis à jour ;
- vi. Restreindre l'accès et observer la plus grande confidentialité s'agissant des modes d'accès aux Services, quels qu'ils soient, et d'une manière générale, sécuriser ces modes d'accès afin d'empêcher une utilisation non autorisée des Services ;
- vii. Utiliser les Services dans le respect des lois et règlements applicables au Contrat ;

- viii. Ne pas utiliser les Services d'une façon qui serait susceptible de nuire à la réputation de **Docteur360** et/ou des Professionnels de la santé ou d'une façon inconvenante (en ce compris tout propos diffamatoires, indécents, inappropriés, menaçants, haineux, injurieux tenus à l'oral ou à l'écrit) ;
- ix. Ce que les Données Utilisateur qu'il communique dans le cadre de l'utilisation des Services ne portent pas préjudice aux droits des tiers et à être autorisé à les diffuser ;
- x. N'utiliser la Plateforme et les Services qu'à des fins privées. Les Services ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales ou lucratives.

## 8.2 Par Ailleurs, l'Utilisateur :

### (a) est responsable

- i. De l'utilisation qu'il fait des Services,
- ii. Des Données Utilisateur qu'il renseigne sur la Plateforme et
- iii. Des conséquences de l'utilisation de celles-ci par **Docteur360** et/ou les Professionnels de la santé et leurs Assistants ;

(b) garantit **Docteur360**, ses employés, et ses représentants contre toute réclamation, action ou demande d'indemnisation d'un Utilisateur, d'un internaute, d'un autre Patient, d'un tiers ou d'une autorité publique et le cas échéant, indemnise **Docteur360**, ses représentants de tous les frais (y compris les honoraires, frais et dépens de justice) et dommages et intérêts liés aux réclamations et actions en justice se rapportant

- i. À l'utilisation des Services par l'Utilisateur de manière illégale, immorale, frauduleuse, ou hors Contrat ;
- ii. Aux Données Utilisateur qu'il renseigne et leur utilisation par **Docteur360** et/ou les Professionnels de la santé et leurs Assistants ;
- iii. À la violation de droits de Propriété Intellectuelle de **Docteur360** ainsi que de tout tiers, du fait de l'utilisation des Services.

## **9. SERVICE D'ANNUAIRE**

Le Service d'Annuaire permet à l'Utilisateur de rechercher un Professionnel de la santé selon différents critères, de consulter sa fiche profil et de lui indiquer qu'il a cherché à prendre rendez-vous en ligne avec lui sur la Plateforme **Docteur360**, si la Prise de Rendez-Vous en Ligne n'est pas encore disponible pour ce Professionnel de la santé.

**Docteur360** ne garantit pas que son annuaire contient l'ensemble des Professionnels de la santé exerçant sur le territoire Algérien et plus spécifiquement sur la zone géographique de recherche de l'Utilisateur. En conséquence, il est possible que l'Utilisateur ne trouve pas un Professionnel de la santé sur la Plateforme **Docteur360** en utilisant le Service d'Annuaire.

**Docteur360** rappelle qu'en aucun cas le Service d'Annuaire ne peut être assimilé, du fait de son absence d'exhaustivité, à un service d'adressage de Patients aux Professionnels de la santé.

L'Utilisateur conserve toujours le choix des Professionnels de la santé qu'il consulte conformément aux dispositions de Loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018 relative à la santé applicables, aux dispositions déontologiques applicables aux professions réglementées et aux dispositions contraignantes applicables aux professions non réglementées.

**Docteur360** n'est aucunement responsable de l'exactitude des informations qui figurent sur la fiche profil de chaque Professionnel de la santé.

## **10. SERVICE DE PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE**

L'Utilisateur peut, à tout moment, prendre un rendez-vous en ligne avec un Professionnel de la santé - Abonné Docteur360 pour une consultation en présentiel, en Téléconsultation ou à domicile, à un horaire indiqué comme disponible par l'Professionnel de la santé sur la Plateforme Docteur360. Chaque rendez-vous est transmis en temps réel à l'Professionnel de la santé, qui, en cas de besoin, peut décaler voire supprimer le rendez-vous dans son agenda. Dans ce cas, l'Utilisateur en est immédiatement informé par une notification.

L'Utilisateur peut également

- i. Gérer ses rendez-vous s'il les a pris lui-même (annulation, modification),
- ii. Suivre l'historique de ses rendez-vous. Il appartient à l'Utilisateur de faire toutes vérifications qui semblent nécessaires ou opportunes avant de procéder à une quelconque réservation chez l'un des Professionnels de la santé inscrits sur la Plateforme.

L'Utilisateur est également informé qu'un Professionnel de la santé peut prendre un rendez-vous à la demande et pour le compte de l'Utilisateur via le service d'adressage qui est mis à disposition par Docteur360. Toute prise de rendez-vous réalisée dans ce cadre est effectuée sous la seule responsabilité du Professionnel de la santé concerné, dans le cadre de ses échanges avec l'Utilisateur. Il est rappelé à l'Utilisateur qu'il dispose du libre choix de son Professionnel de la santé, de son établissement de santé et de son mode de prise en charge.

L'utilisation des Services ne dilue, ne modifie ou n'atténue ni directement, ni indirectement la responsabilité et les obligations des Professionnels de la santé inscrits sur la Plateforme Docteur360 vis-à-vis des Utilisateurs. Les Professionnels de la santé exercent leur pratique professionnelle en toute indépendance, selon leurs obligations déontologiques, légales et réglementaires et sous leur responsabilité exclusive.

Docteur360 n'est en aucun cas responsable d'une quelconque annulation ou indisponibilité de l'Professionnel de la santé consécutivement à la programmation d'un rendez-vous par l'Utilisateur via le Service de Prise de Rendez-Vous en Ligne.

L'Utilisateur s'engage à compléter toutes les Données nécessaires qui lui sont demandées en vue de la bonne utilisation du Service de Prise de Rendez-Vous en Ligne.

L'Utilisateur est informé du fait que la programmation d'un rendez-vous via le Service de Prise de Rendez-Vous en Ligne constitue un engagement ferme de sa part, et que toute non-présentation à un rendez-vous programmé doit faire l'objet d'une information préalable d'annulation ou de report auprès du Professionnel de la santé concerné. Cette information peut s'effectuer soit via le système d'annulation proposé via la Plateforme Docteur360, soit par tout autre moyen de contact de l'Professionnel de la santé. L'Utilisateur reconnaît être

informé qu'il assume exclusivement les conséquences de sa non-présentation à un rendez-vous vis-à-vis de l'Professionnel de la santé concerné.

L'Utilisateur est également informé que le Professionnel de la santé a la possibilité de bloquer la prise de rendez-vous en ligne de l'Utilisateur. Si l'Professionnel de la santé décide de bloquer la prise de rendez-vous en ligne, l'Utilisateur ne pourra plus prendre rendez-vous en ligne avec ce Professionnel de la santé pendant une durée maximale de trois (3) ans ou jusqu'à ce que l'Professionnel de la santé concerné débloque sa possibilité de prise de rendez-vous en ligne. Le Professionnel de la santé est seul responsable de sa décision de bloquer la prise de rendez-vous d'un Patient. Docteur360 décline toute responsabilité en cas de litige lié au blocage de la prise de rendez-vous en ligne d'un Patient par un Professionnel de la santé.

## **11. SERVICE DE TÉLÉCONSULTATION**

Afin de bénéficier d'un Service de Téléconsultation de qualité, l'Utilisateur doit disposer a minima, des équipements suivants :

- i. Un smartphone ou un ordinateur suffisamment récent disposant d'une caméra comportant une résolution satisfaisante et
- ii. Une connexion Internet (en 4G) avec un débit suffisant.

Si tel n'est pas le cas, l'Professionnel de la santé pourra mettre un terme à la Téléconsultation et s'il le juge opportun, prélever l'Utilisateur de frais afférents aux actes effectués.

Lors du rendez-vous, l'Utilisateur est invité à se présenter à la Téléconsultation quelques minutes avant celle-ci afin de s'assurer de la qualité de la connexion de l'audio et de la vidéo du smartphone ou de l'ordinateur.

Lors de sa connexion en vue de la Téléconsultation, l'Utilisateur est mis en attente par l'Professionnel de la santé pour une durée laissée à l'appréciation de ce dernier. L'Professionnel de la santé active ensuite le démarrage de la Téléconsultation. Docteur360 ne saurait être tenue responsable des retards ou annulation des Professionnels de la santé.

L'Utilisateur s'engage à utiliser le Service de Téléconsultation dans des conditions lui permettant d'assurer la confidentialité et le bon déroulement des échanges avec le Professionnel de la santé. En particulier, l'Utilisateur doit s'assurer de réaliser la Téléconsultation dans un endroit permettant une Téléconsultation de qualité.

Le Professionnel de la santé est seul juge de la pertinence d'une prise en charge à distance de l'Utilisateur et peut interrompre au besoin la Téléconsultation si les conditions d'une prise en charge à distance ne sont pas réunies. La durée d'une Téléconsultation est laissée à la libre appréciation du Professionnel de la santé. Lors de la Téléconsultation, l'Utilisateur doit se conformer aux instructions précisées par le Professionnel de la santé, pour une prise en charge optimale ou un diagnostic. Les Professionnels de la santé réalisent la Téléconsultation en toute indépendance, suivant les obligations déontologiques et légales qui leur incombent. La Téléconsultation se déroule sous la responsabilité exclusive de l'Utilisateur et de l'Professionnel de la santé.

L'Utilisateur s'engage à ne pas enregistrer, copier ou diffuser tout contenu ou extrait de contenu en lien avec la Téléconsultation quel qu'en soit le moyen, le support, le procédé ou la finalité. La Téléconsultation n'est pas enregistrée par Docteur360. Le Service de Téléconsultation permet toutefois au Professionnel de la santé, si besoin et aux seules fins de

faciliter l'établissement d'un diagnostic ou de compléter le dossier médical du Patient, d'effectuer une capture d'image de la Téléconsultation.

L'Utilisateur est informé que toute atteinte au droit à l'image, au respect de la vie privée ou au secret professionnel et médical peut faire l'objet de sanctions, y compris pénales.

En cas de dysfonctionnement de quelque nature que ce soit lors de la Téléconsultation, l'Utilisateur doit en informer immédiatement le Professionnel de la santé. L'Utilisateur qui interrompt abusivement la Téléconsultation en est seul responsable à l'égard de l'Professionnel de la santé.

L'établissement d'une Prescription est à l'appréciation de l'Professionnel de la santé.

Les incivilités, verbales ou écrites, à l'encontre des Professionnels de la santé peuvent faire l'objet de poursuites et de la suspension voire de la résiliation du Compte Utilisateur par Docteur360.

Docteur360 ne peut s'assurer de la conformité de son Service de Téléconsultation et son utilisation au-delà de la juridiction Algérienne.

## **12. SERVICE DE GESTION DE DOCUMENT**

En accédant à son Compte Utilisateur, l'Utilisateur peut :

- Ajouter des Documents dans la rubrique "Mes Documents".
- Partager des Documents avec les Professionnels de la santé - Abonnés Docteur360, au titre d'un rendez-vous pris en ligne par l'Utilisateur, sur sa propre initiative ou à la demande d'un Professionnel de la santé, depuis la rubrique "Mes Documents" ou en les important directement depuis un support externe (le Document importé est automatiquement ajouté dans la rubrique "Mes Documents" sur Docteur360).
- Accéder, consulter et télécharger les Documents partagés par les Professionnels de la santé - Abonnés Docteur360, à l'issue d'une consultation depuis la rubrique "Mes documents" ou depuis son historique de rendez-vous.
- Partager une Prescription à un Professionnel de la santé - Abonné Docteur360, via la Plateforme Docteur360.

L'Utilisateur gère librement les Documents qu'il stocke dans la rubrique "Mes Documents". Il a la possibilité de renommer ces Documents, comme de les supprimer, à tout moment, la suppression du Document étant définitive. Lorsqu'un Utilisateur partage, sur la Plateforme Docteur360, un Document à un Professionnel de la santé, celui-ci dispose alors de sa propre copie du Document. La suppression par l'Utilisateur d'un Document précédemment partagé à un Professionnel de la santé sur la Plateforme Docteur360 ne supprime pas la copie de Professionnel de la santé. Dans le cas où l'Utilisateur souhaite que le Document soit supprimé par l'Professionnel de la santé, il doit formuler une demande expresse de suppression du Document à celui-ci, étant précisé que le Professionnel de la santé ne pourra y donner suite que dans la limite de ses propres obligations professionnelles de conservation.



Par ailleurs, l'Utilisateur demeure l'unique responsable de la licéité du contenu des Documents qu'il ajoute dans le Service de Gestion de Document ou qu'il partage avec les Professionnels de la santé. Docteur360 n'est en aucun cas responsable du contenu ou de l'exactitude des Documents partagés par les Professionnels de la santé avec l'Utilisateur. La transmission par l'Utilisateur de Documents contenant des Données à tout tiers se fait sous sa seule responsabilité.

### **13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les Services de Docteur360 et tous les éléments qui les composent sont, sauf mentions particulières, la propriété exclusive de Docteur360.

Aucune disposition du Contrat ne peut être interprétée comme une cession de droits de Propriété Intellectuelle.

Docteur360 concède, à l'Utilisateur, pour la durée du Contrat un droit d'utilisation personnel, non exclusif, non cessible et non transférable de la Plateforme Docteur360.

L'Utilisateur s'engage à ne pas

- i. Tenter d'accéder ou copier les codes sources de la Plateforme Docteur360 ;
- ii. Utiliser la Plateforme Docteur360 à d'autres fins que celles d'utiliser les Services ;
- iii. Créer des copies de la Plateforme Docteur360 ;
- iv. Reproduire, corriger, extraire, modifier, traduire en toutes langues ou tous langages, réutiliser, arranger, adapter, décompiler (à l'exception et dans la seule mesure où la loi applicable l'autorise de manière expresse), ni incorporer la Plateforme Docteur360 dans un autre logiciel ou créer des œuvres dérivées sur la base de la Plateforme Docteur360 quels qu'en soient le moyen et le support ;
- v. Revendre, louer, ou exploiter commercialement la Plateforme Docteur360, ni céder/concéder la Plateforme Docteur360 à un tiers;
- vi. Faire des tests d'intrusion ou tenter d'obtenir un déni de service sur les Services ;
- vii. Procéder à toute forme d'extraction illicite de données de la Plateforme Docteur360 tel que du web scraping.

L'Utilisateur reconnaît que toute violation du présent article constitue un acte de contrefaçon civilement et pénalement sanctionnable.

L'Utilisateur comprend et consent que la Plateforme Docteur360 n'a pas vocation à répondre à quelque exigence particulière que ce soit de sa part et est fournie "en l'état".

Docteur360 exclut, dans la mesure où la loi le permet, toute garantie de quelque nature que ce soit.

## **14. SUSPENSION**

### **14.1 - Suspension avec préavis**

En cas de

- i. Non-respect par l'Utilisateur des stipulations du Contrat ou
- ii. De comportement inconvenant de l'Utilisateur ou susceptible de porter préjudice à Docteur360 et/ou à un Professionnel de la santé et/ou à d'autres Utilisateurs, ou
- iii. De violation des lois et règlements en vigueur, Docteur360 mettra en demeure l'Utilisateur par notification écrite envoyée par tout moyen, de remédier au(x) défaut(s) imputé(s) dans un délai de sept (7) jours suivant la date de notification avant de procéder de plein droit à la suspension ou à la limitation d'accès de l'Utilisateur à tout ou partie des Services.

On entend par comportement inconvenant, tout propos diffamatoires, indécents, inappropriés, menaçants, haineux, injurieux tenus à l'oral ou à l'écrit qui seraient portés à la connaissance de Docteur360.

### **14.2 - Suspension sans préavis**

En cas d'atteinte ou de danger grave - pressenti ou avéré - pour

- i. Un Professionnel de la santé et/ou un Patient, ou
- ii. À la réputation de Docteur360 ou d'un Professionnel de la santé,

Docteur360 pourra suspendre ou limiter l'accès de l'Utilisateur à tout ou partie des Services sans préavis. L'Utilisateur sera informé de cette suspension par tout moyen.

Docteur360 décidera unilatéralement des suites à donner à la suspension du Contrat.

### **14.3 - Conséquences de la suspension**

La suspension de tout ou partie des Services a pour effet de limiter et/ou d'interdire temporairement l'accès au(x) Service(s) concerné(s).

Docteur360 n'est cependant pas responsable des dommages résultant de la suspension des Services.

## **15. RÉSILIATION**

### **15.1 Résiliation par Docteur360**

L'Utilisateur reconnaît être informé que tout ou partie des Services peuvent être résiliés par Docteur360, sans que celle-ci ait à justifier de sa décision et sans indemnité. Dans ce cadre, l'Utilisateur est informé que Docteur360 doit respecter un préavis d'un (1) mois.

Par ailleurs, en cas de faute ou manquement de l'Utilisateur, telle que l'utilisation d'un ou plusieurs Services :

- a) Contraire aux stipulations du Contrat,
- b) Contraire aux lois et réglementations,

- c) Susceptible de porter préjudice à la réputation de Docteur360 ou d'un Professionnel de la santé, ou à l'intégrité physique ou mentale d'un autre Utilisateur, ou de façon inconvenante (telle que définie ci-avant au 14.1),

Docteur360 pourra résilier, par tout moyen, tout ou partie du Contrat et/ou des Services avec un préavis de sept (7) jours à compter de la suspension effective et sans indemnité. En cas de manquement grave de l'Utilisateur aux stipulations du Contrat, Docteur360 se réserve le droit de résilier, par tout moyen, tout ou partie du Contrat et/ou des Services sans préavis ni notification préalable et sans indemnité.

### **15.2 Résiliation par l'Utilisateur**

L'Utilisateur peut à tout moment, et sans avoir à justifier sa décision, résilier le Contrat en demandant la suppression de son Compte Utilisateur à [info@docteur360.com](mailto:info@docteur360.com) ou en se connectant à son Compte Utilisateur (rubrique "Mon compte").

Avant la fin du Contrat, l'Utilisateur pourra récupérer ses Données Utilisateur et Données Proche dans un format exploitable avant toute suppression de son Compte Utilisateur. L'Utilisateur reconnaît avoir tous les droits et/ou autorisations nécessaires pour pouvoir récupérer les données susmentionnées.

### **15.3 Conséquences de la résiliation**

Toute résiliation du Contrat par Docteur360 ou l'Utilisateur entraîne automatiquement

- i. La fin du droit d'accès aux Services par l'Utilisateur,
- ii. La suppression ou l'anonymisation de toutes les Données Utilisateurs ainsi que de tous les Documents contenus dans le Compte Utilisateur. Afin de se prémunir contre toute suppression non désirée et litige lié, Docteur360 est toutefois susceptible de conserver le Document supprimé pendant sept (7) jours à compter de la demande de suppression.

Docteur360 est néanmoins autorisée à conserver une copie des Informations Confidentielles pour toutes fins imposées par la loi applicable.

## **16. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

La politique de protection des Données à caractère personnel accessible [ici](#) et disponible sur le Site décrit les rôles et les obligations respectifs de l'Utilisateur et de Docteur360 concernant le traitement des Données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution des Services. En acceptant les présentes CU, l'Utilisateur et Docteur360 s'engagent à respecter les termes et conditions de ladite politique.

## **17. FORCE MAJEURE**

Sont considérés par les Parties comme des cas de force majeure, les situations dont les éléments constitutifs sont caractérisés au sens de l'article 127 du Code civil et de la jurisprudence de la Cour Suprême. En cas de survenance d'un tel événement, la Partie victime devra en informer immédiatement par écrit l'autre Partie.

Le cas de force majeure suspend les obligations de la Partie concernée pendant le temps que durera la force majeure. Néanmoins, les Parties s'efforceront d'en minimiser dans toute la

mesure du possible les conséquences. Si un cas de force majeure met l'une des Parties dans l'incapacité de remplir ses obligations contractuelles au titre du Contrat pendant plus de trente (30) jours consécutifs, l'une ou l'autre des Parties pourra mettre fin au Contrat après envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Les Parties ne seront alors plus tenues au respect de leurs obligations à l'exception notamment de celles résultant des articles «Propriété Intellectuelle», «Confidentialité», «Protection des Données à caractère personnel» et «Responsabilité» des présentes, sans qu'aucune indemnité ou pénalité, à quelque titre que ce soit, ne soit due de part et d'autre.

## **18. DIVERS**

**18.1 Renonciation :** le fait, pour l'une ou l'autre des Parties, de ne pas se prévaloir d'une ou plusieurs stipulations du Contrat ne pourra en aucun cas impliquer la renonciation par cette Partie à s'en prévaloir ultérieurement.

**18.2 Nullité partielle :** dans le cas où certaines stipulations du Contrat seraient inapplicables pour quelque raison que ce soit, y compris en raison d'une loi ou d'une réglementation applicable, Docteur360 et l'Utilisateur resteront liés par les autres stipulations du Contrat et s'efforceront de remédier aux clauses inapplicables dans le même esprit que celui qui a présidé lors de la conclusion.

**18.3 Convention de preuve :** les Parties conviennent expressément que tout document signé de manière dématérialisée dans le cadre du Contrat

- i. Constitue l'original dudit document ;
- ii. A la même valeur probante qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier et peut valablement être opposé aux Parties ;
- iii. Est susceptible d'être produit en justice, à titre de preuve littérale, en cas de litiges.

En conséquence, les Parties reconnaissent que tout document signé de manière dématérialisée vaut preuve du contenu dudit document, de l'identité du signataire et de son consentement aux obligations et conséquences de faits et de droit qui découlent du document signé de manière dématérialisée. La résiliation ou l'expiration du Contrat ne peut remettre en cause la force probante des documents signés de manière dématérialisée avant la date de sa résiliation/d'expiration.

**18.4 Moyens de preuve :** Afin d'établir l'atteinte (avérée ou supposée) à la réputation de Docteur360 et /ou des Professionnels de la santé ou à l'intégrité physique ou mentale des autres Utilisateurs, Docteur360 pourra se prévaloir de messages envoyés à Docteur360 qu'elle aura préalablement anonymisés afin de garantir la confidentialité de leurs échanges, tant que le contenu des messages ne permet pas de les identifier.

**18.5 Retours d'expérience :** Si un Utilisateur fournit des commentaires à Docteur360 en ce qui concerne la fonctionnalité ou la performance des Services (incluant l'identification d'erreurs ou d'améliorations), l'Utilisateur s'engage à concéder à Docteur360 sans restriction ni paiement, tout droit, titre et intérêt pour ceux-ci.

**18.6 Droits et permissions :** Chaque Partie déclare disposer des droits et permissions nécessaires pour conclure le Contrat et exécuter les obligations qui y sont mentionnées.

**18.7 Indépendance :** Il est parfaitement clair entre les Parties que chacune d'entre elles intervient aux présentes en tant que contractant indépendant et qu'aucune des Parties ne

saurait être considérée comme l'employé, l'agent, le distributeur, le mandant ou le représentant de l'autre Partie.

**18.8 Modifications des CU :** L'Utilisateur reconnaît et accepte que la version des CU qui fait foi est celle qui se trouve en ligne lors de son accès au Site et/ou de l'utilisation des Services. L'Utilisateur est par conséquent tenu de se référer à la version des CU en ligne à la date de son accès et de l'utilisation concernée. Docteur360 est libre de modifier les présentes CU à tout moment, notamment afin de prendre en compte toute modification du Site, de la Plateforme Docteur360 et/ou de ses Services ainsi que toute évolution ou contrainte légale, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique. En cas de modification(s) significative(s) apportée(s) au Site, à la Plateforme Docteur360, aux Services et/ou à leurs conditions et modalités d'accès et d'utilisation, Docteur360 en informera l'Utilisateur par tout moyen et moyennant un préavis raisonnable.

**18.9 Modifications des Services :** Docteur360 se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des Services afin de maintenir, adapter ou faire évoluer les fonctionnalités des Services, y compris par des mises à jour de sécurité, que ces évolutions soient nécessaires ou non au maintien de la conformité du contenu des Services. L'utilisateur sera informé de toute évolution des Services ainsi que de la date à laquelle elle interviendra.

**18.10 Support technique et assistance :** Docteur360 met à la disposition de l'Utilisateur un service d'assistance et un formulaire de contact accessibles [ici](#).

**18.11 Enquête de satisfaction :** Docteur360 se réserve le droit d'adresser ponctuellement par courriel à tout Utilisateur des enquêtes de satisfaction visant à évaluer la qualité des Services de Docteur360. L'Utilisateur n'a aucune obligation envers Docteur360 de répondre à celles-ci.

**18.12 Gestion des réclamations :** L'Utilisateur peut adresser une réclamation en lien avec l'utilisation des Services à l'adresse suivante : Docteur Trois Cent Soixante Eurl - Support Patient – Etage supérieur de l'incubateur Technobridge – Cyberpark de Sidi Abdellah Code E1-S4-ST05 Rahmania 16121, Alger, Algérie, ou en ligne via le formulaire accessible [ici](#).

**18.13 Anticorruption :** Dans le cadre des activités associées au Contrat ou en rapport avec la relation entre Docteur360 et l'Utilisateur, Docteur360 et l'Utilisateur s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires Algériennes, ainsi que les principes internationalement reconnus relatifs à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

**18.14 Minimisation des dommages :** Les Parties s'efforceront de réaliser les objectifs mentionnés dans le Contrat. En particulier, la Partie qui souffre de l'inexécution d'une obligation doit prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire au minimum le préjudice susceptible d'en résulter. Faute d'agir de la sorte, elle ne peut obtenir de l'autre que la réparation du préjudice qu'elle ne pouvait éviter.

**18.15 Version Bêta :** Docteur360 peut proposer à l'Utilisateur d'essayer les versions bêta de certains Services (notamment dans le cadre de tests A/B). Ces services bêta sont fournis uniquement à des fins d'évaluation. L'Utilisateur reconnaît que ces services bêta peuvent contenir des bugs, erreurs et autres problèmes et accepte ceux-ci « en l'état », sans garantie d'aucune sorte. Docteur360

- i. N'est pas responsable des problèmes liés à l'utilisation des services bêta par l'Utilisateur ;
- ii. Peut en interrompre l'utilisation ;

- iii. Peut supprimer toutes les données contenues dans ces versions bêta, sans responsabilité aucune.

**18.16** Interprétation : Les mots au singulier incluent le pluriel et vice versa. Une référence à un document, une norme, une disposition législative, code ou tout autre document implique toute modification ou mise à jour de ce document, norme, disposition législative ou code. Une quelconque référence à une somme d'argent renvoie à la devise dinar algérien.

## **19. RÈGLEMENT AMIABLE - DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

L'Utilisateur est informé du fait que la Plateforme Docteur360 et les Services s'adressent aux Patients résidant en Algérie et sont soumis au droit Algérien. Aussi, en utilisant les Services de Docteur360, l'Utilisateur se soumet au droit Algérien.

Avant toute action contentieuse, Docteur360 et l'Utilisateur chercheront, de bonne foi, à régler à l'amiable leurs différends relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption, la résiliation ou la dénonciation des présentes Conditions d'Utilisation et ce, pour quelques causes et sur quelques fondements que ce soient. Docteur360 et l'Utilisateur devront se consulter afin de leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

Docteur360 et l'Utilisateur s'efforceront de trouver un accord amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification par l'une d'elle de la nécessité d'un accord amiable, par lettre recommandée avec avis de réception.

Sauf pour préserver leur droit d'action ou pour éviter un dommage imminent, aucune action judiciaire ne saurait être recevable avant que la présente procédure de règlement amiable des litiges ait été intégralement respectée.

Toutes difficultés relatives à la validité, l'application ou à l'interprétation du Contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la juridiction des Tribunaux compétents conformément au droit Algérien. L'Utilisateur peut engager toute action judiciaire relative aux présentes Conditions devant le tribunal compétent de son lieu de résidence ou le tribunal compétent du lieu d'établissement de Docteur360 en Algérie.



## **CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES DOCTEUR360**

### **(PROFESSIONNEL DE LA SANTE)**

**(Version Avril 2024)**

#### **1. OBJET :**

Les présentes Conditions d'Utilisation (ci-après nommées « CU ») ont pour objet de définir

- Les conditions d'utilisation des Services DOCTEUR360 et
- Les droits et obligations de DOCTEUR360 et des Utilisateurs dans le cadre de l'Abonnement souscrit par l'Abonné.

#### **2. DÉFINITIONS :**

Tous les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans les présentes CU auront la signification qui leur est donnée [ici](#).

#### **3. CRÉATION DE COMPTE UTILISATEUR :**

Lors de la création et de la configuration de son compte, tout utilisateur est appelé à introduire :

- Son nom complet,
- Un numéro de téléphone mobile,
- Une adresse email et,
- Un mot de passe sécurisé, qu'il devra confirmer

Une fois cette étape passée, DOCTEUR360 envoie par courriel un message, sur l'adresse e-mail qui a été renseignée par l'utilisateur contenant un lien d'activation qu'il devra ouvrir pour valider la création de son compte.

L'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes et complètes sur son identité, et le cas échéant, sur son droit d'exercice, demandés par DOCTEUR360 et conformes à la déontologie, aux règles définies par la réglementation et/ou les autorités de régulation de sa profession, par exemple son ordre professionnel. Il s'engage notamment à ne pas créer une fausse identité de nature à induire DOCTEUR360 ou les tiers en erreur, à ne pas usurper l'identité d'une autre personne physique ou morale, et à ne pas se prévaloir d'un droit d'exercice, d'une spécialisation ou d'autres qualifications professionnelles de façon erronée ou abusive.

En cas de changement de situation impactant les Données utilisateur précédemment communiquées à DOCTEUR360, l'Utilisateur s'engage à les mettre immédiatement à jour dans son compte ou à en informer immédiatement DOCTEUR360. Compte tenu de la nature des données traitées par les Utilisateurs, DOCTEUR360 se réserve le droit de vérifier, et/ou de faire vérifier, par un prestataire tiers spécialisé,

- L'identité de chaque Utilisateur, qu'il s'agisse d'un Professionnel de la santé ou d'un Assistant, notamment en lui demandant de transmettre une copie d'une pièce officielle d'identité, et/ou
- S'il s'agit d'un Professionnel de la santé concerné, son autorisation officielle d'exercice professionnel émanant d'une autorité de santé qui établit, conformément à la réglementation applicable, son droit d'exercice, la spécialisation et/ou les qualifications professionnelles qu'il revendique sur la Plateforme DOCTEUR360, en lui demandant de transmettre toutes les informations et pièces justificatives nécessaires.

L'acceptation des CU s'effectue en ligne. Le fait de se créer un Compte Utilisateur implique l'adhésion pleine et entière de l'Utilisateur au Contrat et aux présentes CU.

Après la validation des CU et la création de son Compte Utilisateur, l'Utilisateur reçoit un e-mail de confirmation par voie électronique à l'adresse qu'il aura renseignée. Dès lors, il pourra s'identifier et avoir accès à son Compte Utilisateur et aux Services commandés par l'Abonné via ses Identifiants.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur fournirait des informations fausses, inexactes, obsolètes, incomplètes, de nature à induire en erreur ou frauduleuses, DOCTEUR360 pourra, en application des articles 20 et 21, suspendre ou résilier le Compte Utilisateur et lui refuser l'accès, de façon temporaire ou définitive à tout ou partie des Services, sans préjudice de l'engagement de sa responsabilité envers DOCTEUR360, les Patients et/ou tout tiers.

#### **4. CONDITIONS D'ACCÈS AUX SERVICES :**

L'Utilisateur reconnaît et accepte que toute souscription à des Services Supplémentaires nécessite au préalable un Abonnement valide au Service d'Agenda et/ou au Service de logiciel de gestion de cabinet. Tout Utilisateur qui accède aux Services proposés par DOCTEUR360 s'engage à respecter, sans réserve, les présentes CU. Celles-ci sont notifiées aux Utilisateurs pour acceptation expresse et préalable avant l'utilisation des Services et sont disponibles dans l'espace Utilisateur.

#### **5. SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES D'ACCÈS AUX SERVICES :**

Le Compte Utilisateur comprend notamment les Identifiants confiés par DOCTEUR360 lors de la création du compte. L'Utilisateur s'oblige à les conserver secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Si l'un des Identifiants de l'Utilisateur est perdu ou volé, ce dernier doit informer sans délai DOCTEUR360, qui procédera alors à l'annulation et/ou la mise à jour immédiate de l'Identifiant concerné.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qui est faite de ses Identifiants, notamment si celui-ci pré-enregistre sur un équipement ses Identifiants, permettant ainsi la connexion automatique aux Services.

Tout accès, utilisation des Services et transmission de données effectués à partir du Compte Utilisateur d'un Utilisateur sera réputé avoir été effectué par ce dernier. A cet égard, l'Utilisateur est tenu de s'assurer qu'à l'issue de chaque session il se déconnecte effectivement des Services, en particulier lorsqu'il accède aux Services à partir d'un ordinateur public.



Toute perte, détournement ou utilisation non autorisée des Identifiants d'un Utilisateur et leurs conséquences relèvent de la seule responsabilité de cet Utilisateur. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, l'Utilisateur est tenu d'en avvertir DOCTEUR360, sans délai :

- En utilisant le centre d'aide accessible depuis son Compte Utilisateur - rubrique "contactez-nous", ou
- En cas de perte de ses Identifiants ne lui permettant plus de se connecter à son Compte Utilisateur, en utilisant l'option sur le lien "Mot de passe oublié" depuis la page de connexion à la Plateforme.

L'Utilisateur précisera son adresse e-mail afin que DOCTEUR360 puisse procéder à la réinitialisation du Compte Utilisateur.

Dans le cadre d'une souscription au Service de Téléconsultation, l'Utilisateur doit disposer a minima de l'Infrastructure suivante :

- Un ordinateur personnel et/ou professionnel suffisamment récent pour permettre la réalisation de la Téléconsultation dans des conditions optimales,
- Une webcam comportant une résolution suffisante et
- Une connexion Internet avec un débit suffisant pour permettre une Téléconsultation de qualité.

Dans le cadre d'une souscription au Service d'hospitalisation, à domicile, l'Utilisateur doit disposer a minima de l'Infrastructure suivante :

- D'un smartphone avec un service de géolocalisation (Google Maps ou autre) ;
- De l'application Mobile DOCTEUR360 ;
- Une connexion Internet Mobile avec un débit suffisant pour permettre la géolocalisation.

## **6. PARTAGE DE DONNEES:**

L'Utilisateur reconnaît que tout partage de Données à d'autres Professionnel de la santé doit se faire conformément à Loi n° 18-07 du 25 Ramadhan 1439 correspondant au 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel, quel que soit le Service utilisé. Lors de la mise en commun d'une base patient, l'Utilisateur est responsable du

- Respect des règles attachées au secret médical et de la gestion des droits d'accès ; et
- Recueil des autorisations nécessaires au respect des lois et réglementations en vigueur.

DOCTEUR360 rappelle à l'Utilisateur qu'en cas de mise en commun de bases patient contenant des Données et/ou des Documents, ceux-ci sont intégralement accessibles par défaut par chaque Utilisateur habilité dans la structure de santé, sous réserve des habilitations qui lui sont ultérieurement accordées ou refusées.

L'Utilisateur est seul responsable du respect des règles relatives au recueil du consentement ou à l'information préalable des Patients dans le cadre de l'échange de Données via le Service de Messagerie, et en particulier lorsque le destinataire n'est pas membre de l'équipe de soin du Patient. Par conséquent, l'Utilisateur est tenu de faire preuve de la plus grande vigilance à cet égard dans son utilisation du Service de Messagerie.

## **7. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR :**

Les engagements, listés ci-dessous pris par un Assistant, le sont au nom et pour le compte de l'Utilisateur Professionnel de la santé, responsable du respect desdits engagements.

### 7.1 L'Utilisateur s'engage à :

- Respecter les termes du Contrat ;
- À mettre à disposition de DOCTEUR360, sans que ce soit limitatif, tous les justificatifs, diplômes, certificats, homologations et autorisations professionnelles, permettant de confirmer les données communiquées par l'Utilisateur ;
- Communiquer à DOCTEUR360, dans les délais convenus, toutes les informations nécessaires à la fourniture des Services et à actualiser par écrit ces informations. L'Utilisateur est seul responsable des conséquences liées à un défaut ou un retard d'actualisation desdites informations ;
- Vérifier que le système et l'Infrastructure nécessaires à l'utilisation des Services et utilisés sont conformes aux exigences techniques qui lui ont été communiquées ; La fourniture, l'installation et la maintenance de l'Infrastructure ainsi que les frais de communications électroniques (tels que les coûts téléphoniques et les coûts d'accès à Internet) résultant de leur utilisation sont à la charge exclusive de l'Utilisateur. Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de s'informer du prix d'utilisation desdits services auprès des opérateurs concernés ;
- Se prémunir contre les risques de perte ou de piratage de données, fichiers et programmes en utilisant des logiciels antivirus régulièrement mis à jour ;
- Restreindre l'accès et observer la plus grande confidentialité s'agissant des modes d'accès aux Services, quels qu'ils soient, et d'une manière générale, à sécuriser ces modes d'accès afin d'empêcher une utilisation non autorisée des Services ;
- Ne pas communiquer à DOCTEUR360 des Données à caractère personnel lors de phases de test de Connecteur permettant d'établir une interopérabilité avec un autre logiciel ou une autre application ;
- Utiliser les Services dans le respect
  - De la législation Algérienne en vigueur, notamment en matière de communication sur Internet, protection des Données à caractère personnel, protection de la Propriété Intellectuelle et du droit à l'image ;
  - De la loi relative à la santé et

- Du code de déontologie auquel il est soumis ; et
- Ne pas utiliser les Services d'une façon qui serait susceptible de nuire à la réputation de DOCTEUR360 ;
- À ce que les Données Utilisateur ne portent pas préjudice aux droits des tiers et à être autorisé à les reproduire et/ou les diffuser publiquement.

Pour les images de l'établissement incluant le personnel, l'Utilisateur déclare avoir recueilli le consentement de la (des) personne(s) photographiée(s), en vue de la publication et de la diffusion des images ;

7.2 Par ailleurs, l'Utilisateur :

- Est seul responsable
  - De l'utilisation qu'il fait des Services et de l'utilisation faite par ses Assistants ;
  - Des Données Utilisateur, des Données de base patient et des conséquences de l'utilisation de celles-ci par les Patients et les autres Professionnel de la santé ;
  - De la pertinence, exactitude et exhaustivité desdites données et des Documents qu'il renseigne et stocke sur la Plateforme DOCTEUR360 ; et
  - Du respect des prix indiqués sur sa Fiche Profil Utilisateur.
- Garantit DOCTEUR360, ses employés, et ses représentants contre toute réclamation, action ou demande d'indemnisation d'un Patient, d'un internaute, d'un autre Utilisateur, d'un tiers ou d'une autorité publique et ;
- Le cas échéant, indemnise DOCTEUR360, ses représentants de tous les frais (y compris les honoraires, frais et dépens de justice) et dommages et intérêts liés aux réclamations et actions en justice se rapportant
  - À l'utilisation des Services par l'Utilisateur et ses Assistants de manière illégale, frauduleuse, ou non conforme au Contrat ou à la déontologie de l'Utilisateur le cas échéant ;
  - Aux Données Utilisateur et leur utilisation par l'Utilisateur, ses Assistants et/ou les Patients ;
  - À la violation de droits de Propriété Intellectuelle de DOCTEUR360 ainsi que de tout tiers, du fait de l'utilisation des Services par l'Utilisateur et ses Assistants ; et
  - Au contenu et à la qualité des informations et Documents stockés sur la Plateforme DOCTEUR360.
- S'engage à utiliser le Service d'Adressage :
  - Dans le respect du principe fondamental du libre choix du patient de son Professionnel de la santé, de son établissement de santé et de son mode de prise en charge, et
  - à des fins professionnelles exclusivement et conformément à la destination du Service.

Par ailleurs, l'Utilisateur s'engage à n'inviter à rejoindre son réseau que des Professionnels de Santé, ou leur(s) Assistant(s) pour leur adresser des Patients, à l'exclusion de toute autre personne non légitime à utiliser le Service DOCTEUR360.

7.3 L'Utilisateur fait son affaire des conséquences et/ou dommages liés à toute intégration, non effectuée par DOCTEUR360, de services/software tiers sur la Plateforme DOCTEUR360.

L'Utilisateur reconnaît que DOCTEUR360 ne peut être tenue responsable des conséquences et/ou dommages liés, en tout ou partie, à l'intégration mentionnée ci-dessus. Par ailleurs, dans le cadre de la mise à disposition d'un Connecteur entre la Plateforme DOCTEUR360 et un logiciel tiers non fourni par DOCTEUR360, DOCTEUR360 n'est pas responsable des dommages qui pourraient résulter des développements dont elle n'est pas propriétaire (qui seraient par exemple entrepris ou concédés en licence par l'éditeur d'un logiciel de gestion de cabinet lui-même).

## **8. OBLIGATIONS, RESPONSABILITES ET GARANTIES DE DOCTEUR360**

DOCTEUR360 s'engage à administrer la Plateforme DOCTEUR360 afin d'assurer le bon fonctionnement des Services et à assurer l'accès à celle-ci selon l'engagement de niveau de service prévu dans les conditions d'utilisations du site et de l'application. L'Utilisateur reconnaît que :

- Le rôle de DOCTEUR360 se limite à celui d'un simple intermédiaire et prestataire technique ; et
- DOCTEUR360 n'assume qu'une obligation de moyens dans l'exécution de ses obligations.

L'Utilisateur reconnaît que DOCTEUR360 ne peut être tenue responsable d'une interruption de Services ou d'un retard d'exécution hors de son contrôle et, en particulier, que la fourniture des Services dépend de la fiabilité, de la disponibilité et de la continuité de connexions d'un certain nombre de parties tierces (exploitants du réseau des télécommunications, l'Internet public, l'Infrastructure de l'Utilisateur, etc.) ainsi que de l'exactitude et de l'intégrité des informations fournies par l'Utilisateur ou par l'Abonné.

DOCTEUR360 pourra être amenée à suspendre les Services à des fins de maintenance programmée par DOCTEUR360 ou l'un de ses sous-traitants ou en cas d'impératif technique (maintenance d'urgence).

DOCTEUR360 met en place un mécanisme de communication pour informer ses Utilisateurs des maintenances programmées ou d'urgence entraînant une suspension de Services.

L'Utilisateur est invité à suivre les instructions données lors de ces alertes de maintenance

Pendant la durée de suspension, les Parties s'engagent à agir au mieux pour limiter la durée et les conséquences d'un tel évènement.

DOCTEUR360 pourra librement modifier l'infrastructure technique de sa Plateforme, dès lors que la modification n'a pas pour effet d'amoinrir les performances de la Plateforme et des Services ou réduire les engagements pris par DOCTEUR360. Il est entendu entre les Parties que DOCTEUR360 ne saurait en aucun cas être tenue responsable de réparer d'éventuels dommages indirects subis par les Utilisateurs à l'occasion de l'utilisation des Services, tels que

- Les dommages qui ne résultent pas exclusivement et directement de la défaillance des Services de DOCTEUR360 et notamment les pertes d'exploitation, de clientèle, de contrats, de gains ou d'économies anticipées, de chiffre d'affaires ;

- L'atteinte à l'honneur et à la réputation.

En outre, la responsabilité de DOCTEUR360 ne saura être engagée pour des actes

- Réalisés par l'Utilisateur ou un tiers utilisant les Services ou agissant sur instruction de l'Utilisateur,
- Résultant d'une négligence de l'Utilisateur ou d'un tiers utilisant les Services ou agissant sur instruction de l'Utilisateur, ou/et
- Qui ne seraient pas conformes à la réglementation applicable et/ou au Contrat.

DOCTEUR360 décline toute responsabilité en cas de litige, quelle qu'en soit la cause, entre un Utilisateur et un Patient, non imputable directement à DOCTEUR360. En toute hypothèse, en cas de faute prouvée de DOCTEUR360 à l'égard de l'Utilisateur, l'entière responsabilité de DOCTEUR360 et de ses représentants envers l'Utilisateur, au titre du Contrat, est limitée, tous dommages et pénalités confondus, à un montant équivalent à douze (12) mois d'Abonnement du/des Services, à l'origine du dommage, précédant le fait générateur du dommage. Les Parties s'efforceront de réaliser les objectifs mentionnés dans le Contrat. En particulier, la Partie qui souffre de l'inexécution d'une obligation doit prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire au minimum le préjudice susceptible d'en résulter. Faute d'agir de la sorte, elle ne peut obtenir de l'autre que la réparation du préjudice qu'elle ne pouvait éviter.

Toute limitation de responsabilité mentionnée dans le Contrat ne saurait trouver application lorsqu'elle doit être écartée en application de la loi et notamment en cas de

- Décès ou atteinte grave à l'intégrité physique,
- Faute lourde ou
- Dol.

Les Parties déclarent que la limitation de responsabilité mentionnée ci-dessus est une condition substantielle à la signature du Contrat.

## **9. CONDITIONS PARTICULIÈRES AU SERVICE D'AGENDA**

DOCTEUR360 met à la disposition des Utilisateurs un Service d'Agenda en ligne, leur permettant de paramétrer un ou plusieurs agendas et d'organiser les plages horaires de consultation.

L'Utilisateur est seul responsable de son utilisation du Service d'Agenda dans le respect des règles déontologiques applicables, et en particulier du principe de non-discrimination à l'accès aux soins.

Les Patients peuvent rechercher un Professionnel de la santé sur le Portail Patient et prendre un rendez-vous en ligne en fonction des disponibilités dudit Professionnel de la santé.

DOCTEUR360 permet aux Patients de rechercher sur le Portail Patient un Professionnel de la santé en fonction de sa spécialité et de son lieu d'exercice. Les résultats de recherche sont classés en trois catégories distinctes :

- Les Professionnel de la santé proposant la prise de rendez-vous en ligne exerçant dans la zone de recherche du Patient ;

- Les Professionnel de la santé proposant la prise de rendez-vous en ligne exerçant dans les 50 km environnants ;
- Les Professionnel de la santé ne proposant pas la prise de rendez-vous en ligne exerçant dans la zone de recherche.

Afin de ne pas favoriser un Professionnel de la santé plus qu'un autre, dans chaque catégorie, les résultats de recherche sont aléatoirement réordonnés à fréquence régulière. L'Utilisateur peut aussi créer un rendez-vous pour ses Patients qui utilisent les Services DOCTEUR360 en sélectionnant un Patient via sa Fiche Patient.

Gestion des rendez-vous : L'Utilisateur est libre de reprogrammer les rendez-vous pris par les Patients.

DOCTEUR360 décline toute responsabilité en cas d'annulation du rendez-vous par le Patient ou s'il ne s'y présente pas.

DOCTEUR360 décline toute responsabilité en cas de litige, quel qu'en soit le fondement, entre l'Utilisateur et un Patient.

Gestion des habilitations : L'Administrateur est responsable du paramétrage des fonctions et privilèges attribués aux autres Utilisateurs autorisés. Il est tenu de respecter les différents niveaux d'accessibilité en fonction de la typologie d'Utilisateur.

L'Administrateur s'engage à :

- Révoquer, suspendre toute habilitation qui n'a plus lieu d'être ; et
- Déterminer la durée des habilitations pour chaque Utilisateur.

Il s'engage à contrôler régulièrement les habilitations et leur durée.

Préparation des rendez-vous : Le Patient peut envoyer spontanément des documents au Professionnel de la santé pour les besoins de la préparation du rendez-vous. De la même manière, le Professionnel de la santé peut demander à un Patient, en amont du rendez-vous, d'envoyer un ou plusieurs documents, ou de répondre à certaines questions médicales ou administratives.

En ce qui concerne les documents et informations demandées au Patient en préparation d'un rendez-vous, il est rappelé au Professionnel de la santé qu'il est tenu de respecter le principe de proportionnalité, ou minimisation des données, et ainsi de ne demander que les documents ou informations strictement nécessaires à la prise en charge du Patient.

Le Professionnel de la santé est seul responsable de vérifier l'exactitude et la fiabilité des informations fournies, et ce au cours du rendez-vous avec le Patient.

## **10. NOTIFICATIONS ADRESSÉES AUX PATIENTS PAR L'UTILISATEUR :**

Tout Utilisateur peut utiliser la fonctionnalité d'envoi de notifications (notifications Push, SMS ou courriels) à ses Patients via la Plateforme DOCTEUR360. Ces communications seront limitées aux notifications

- De confirmation, d'annulation ou de rappel de rendez-vous ;
- D'information sur l'envoi de Documents ;
- D'information de rappels et
- D'informations liées à la prise en charge du Patient ou liées à l'organisation de son activité.

DOCTEUR360 décline toute responsabilité en cas de non-réception d'une notification pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté. L'Utilisateur s'engage à :

- N'envoyer aucun message contraire au code de déontologie qui lui est applicable ou qui est applicable au Professionnel de la santé concerné par la prise de rendez-vous et
- Traiter les Données à caractère personnel conformément à la loi applicable.

## **11. CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX SERVICES DE TÉLÉCONSULTATION**

11.1 Dans le cadre d'une souscription au Service de Téléconsultation, l'Utilisateur s'engage à :

- Vérifier que le Patient est éligible à la Téléconsultation et que les conditions de qualité, de confidentialité et de sécurité nécessaires à cette Téléconsultation sont réunies ;
- Contrôler la pertinence d'une prise en charge à distance du Patient. L'Utilisateur ne devra réaliser la Téléconsultation que si elle est adaptée à la situation clinique du Patient et, si besoin, orienter le Patient vers une prise en charge adaptée ou un service d'urgence ;
- Informer le Patient, au début de la consultation, des conditions de réalisation de la Téléconsultation, au-delà de l'information standard délivrée par DOCTEUR360;
- Rédiger un compte-rendu à l'issue de la Téléconsultation, lorsque la réglementation applicable l'impose ;
- Ne pas enregistrer la Téléconsultation (l'Utilisateur a toutefois la possibilité d'effectuer une capture d'écran de la téléconsultation si besoin et aux seules fins de permettre l'établissement d'un diagnostic ou de compléter le dossier médical du Patient) ;
- Interrompre toute Téléconsultation ne remplissant pas les critères de sécurité et de qualité nécessaires.

11.2 Tout Utilisateur ayant accès à un Service de Téléconsultation, reconnaît être informé que le Service de Téléconsultation a vocation à être utilisé par les Professionnel de la santé exerçant leur activité sur le territoire Algérien et étant le cas échéant inscrit au Tableau de l'Ordre auquel leur profession est attachée. La responsabilité de DOCTEUR360 ne saurait être recherchée pour des actes réalisés en méconnaissance de cette disposition. DOCTEUR360 ne peut pas vérifier la localisation et le lieu de résidence des Utilisateurs et des Patients

11.3 L'Utilisateur reconnaît que son utilisation des Services de Téléconsultation se fait à ses risques et périls. Le Service de Téléconsultation lui est fourni « en l'état » et est accessible sans aucune garantie de disponibilité et de régularité. DOCTEUR360 fera ses meilleurs efforts pour rendre le Service de Téléconsultation accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors de son contrôle et sous réserve des

- Périodes de maintenance,
- Pannes éventuelles,
- Aléas techniques liés à la nature du réseau Internet,
- Actes de malveillance,
- Atteintes portées aux matériels ou logiciels de DOCTEUR360 ou des tiers partenaires.

## **12. CONDITIONS PARTICULIÈRES AU SERVICE DE LOGICIEL DE GESTION DE CABINET**

Le Service de logiciel de gestion de cabinet est fourni dans le cadre d'une prestation d'informatisation de cabinet et ne saurait être assimilé à une quelconque aide à la décision. Les Professionnel de la santé exercent leur activité en totale indépendance et responsabilité. DOCTEUR360 met à disposition des Utilisateurs du Service de logiciel de gestion de cabinet des ressources à titre de référence afin de faciliter la structuration et la saisie des informations de diagnostic, de décision et de prescription (dictionnaires de concepts médicaux, modèles de prescription, modèles de certificats etc.) Malgré tout le soin apporté à la sélection et mise à jour de ces ressources, DOCTEUR360 ne garantit aucunement la pertinence ou la qualité de celles-ci. A ce titre, l'Utilisateur conserve l'entière responsabilité du contenu des Documents qu'il édite, des diagnostics et des choix thérapeutiques qu'il effectue.

12.1 Gestion des habilitations L'Utilisateur, bénéficiaire d'une souscription à son nom, est l'unique responsable du paramétrage des rôles et privilèges attribués aux Utilisateurs autorisés ainsi que des permissions d'accès aux Données. L'Utilisateur, bénéficiaire d'une souscription à son nom, est tenu de respecter les différents niveaux d'accessibilité des Données en fonction du profil des Utilisateurs, notamment en interdisant l'accès aux Données aux Utilisateurs qui ne bénéficieraient pas de l'autorisation nécessaire.

Dans les établissements de santé, l'accès aux Données est réputé être attribué à l'ensemble de l'équipe de soins prenant en charge la Personne concernée. L'Utilisateur bénéficiaire d'une souscription à son nom, s'engage à

- Révoquer, suspendre toute habilitation qui n'a plus lieu d'être ; et
- Déterminer la durée des habilitations pour chaque Utilisateur.

L'Utilisateur bénéficiaire d'une souscription à son nom, s'engage sous sa seule responsabilité à contrôler régulièrement les habilitations et leur durée.

### 12.2 Documents numérisés

Les Utilisateurs, Professionnels de santé, ont la possibilité de joindre aux Patient, des Documents. Tout fichier qui n'est pas en lien avec le dossier Patient est interdit. L'Utilisateur reconnaît que les Documents numérisés et stockés sur la Plateforme DOCTEUR360 n'ont pas de valeur probante particulière. Ils ne sont que des copies d'originaux qui doivent être conservés par l'Utilisateur. L'Utilisateur est le seul responsable des Documents qu'il dépose, stocke et consulte. A ce titre, l'Utilisateur s'interdit

- Toute action en contrefaçon, de piratage et de toute action violant les droits de propriété intellectuelle d'un tiers,
- D'entraver le bon fonctionnement de la Plateforme DOCTEUR360, en transmettant des fichiers contenant des virus informatique ou équivalent ; et
- Garantit DOCTEUR360 et ses représentants contre toutes actions, dont ils pourraient faire l'objet, en lien avec le contenu et la qualité des Documents.



DOCTEUR360 n'est pas responsable de la qualité et/ou du contenu des Documents stockés sur sa Plateforme, de la sécurité des transferts des Documents effectués par l'Utilisateur.

### 13. GESTION DES DOCUMENTS DANS LA PLATEFORME

Les Utilisateurs habilités à cet effet peuvent

- Envoyer des documents à leurs patient ;
- Recevoir des documents de la part de leurs patients

Il incombe à chaque Utilisateur de s'assurer que les exigences légales relatives à la création, au contenu, à la signature, à l'envoi et à l'archivage des Documents sont respectées.

L'Utilisateur est informé qu'en cas de suppression d'un Document partagé avec un Patient, le Patient pourra conserver une copie de ce Document sur son compte DOCTEUR360.

### **14. CONDITIONS PARTICULIÈRES AU SERVICE DE LOCATION DE MATERIEL MIS A DISPOSITION PAR DOCTEUR360**

L'Utilisateur est éligible à la location de matériel en relation avec son activité par DOCTEUR360 à la condition qu'il soit préalablement ou concomitamment titulaire d'une licence d'utilisation du Service de logiciel de gestion de cabinet et qu'un Abonnement ait été activé par l'Abonné.

Pour certaines catégories d'Utilisateurs, le Service de logiciel de gestion de cabinet est indissociable du Service de location de Matériel par DOCTEUR360, la souscription à ces deux Services se fait donc au même moment et pour la même durée.

La responsabilité de l'Utilisateur pourra être engagée en tant que Professionnel de la santé, en cas d'utilisation frauduleuse de celle-ci. L'Utilisateur est responsable de l'installation du matériel mis à disposition par DOCTEUR360, de son utilisation et de son maintien en ordre de marche. Pendant la durée de la location, l'Utilisateur s'engage à

- Entretien et utiliser le matériel mis à disposition par DOCTEUR360 conformément à sa destination et à respecter notamment les instructions données par DOCTEUR360, ou dans la documentation technique ;
- Ne pas réparer, régler ou modifier le matériel mis à disposition par DOCTEUR360 ou faire intervenir des tiers sans l'autorisation expresse de DOCTEUR360 ;
- Coopérer dans les diagnostics anomalies en mettant en œuvre les tests et diagnostics demandés par DOCTEUR360 et permettre à DOCTEUR360 de réaliser des diagnostics à distance si cela s'avère nécessaire ;
- Ne pas le céder ou le sous-louer sans l'accord préalable de DOCTEUR360.

Le matériel mis à disposition par est fourni par DOCTEUR360 aux conditions de garanties et d'échange mentionnées dans la documentation technique. L'Utilisateur s'engage à informer

dans les plus brefs délais DOCTEUR360 de tout dommage, perte, vol survenu au matériel mis à disposition par DOCTEUR360. L'Utilisateur reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la documentation technique nécessaire pour l'utilisation du matériel mis à disposition par DOCTEUR360.

L'Utilisateur s'engage également à utiliser le matériel mis à disposition par DOCTEUR360 conformément à la documentation d'utilisation disponible dans l'emballage d'origine.

## **15. CONDITIONS PARTICULIÈRES AU SERVICE DE MESSAGERIE**

15.1 Tout Utilisateur Professionnel de la santé peut utiliser le Service de Messagerie via la Plateforme DOCTEUR360 pour inviter et/ou communiquer avec d'autres Professionnel de la santé. Dans ce cadre, l'Utilisateur s'engage à

- N'envoyer aucun message contraire au code de déontologie qui lui est applicable ou qui est applicable au destinataire ;
- Traiter les Données à caractère personnel conformément à la loi applicable ;
- Ne pas Traiter les Données sensible ou de santé ; conformément à la loi applicable ;
- Ne pas envoyer une invitation à communiquer via le Service de Messagerie à un autre Utilisateur si celui-ci lui a fait préalablement part de son opposition à recevoir une telle invitation, ou si celui-ci n'est pas un Professionnel de la santé ou un Assistant éligible à échanger des Données personnelles,
- Cesser de communiquer via le Service de Messagerie si celui-ci a manifesté son opposition à poursuivre cette communication ; et
- Ne pas utiliser le Service de Messagerie à des fins de sollicitation publicitaire.

Pour rappel le Service de Messagerie de DOCTEUR360 est un canal d'échange sécurisé entre Professionnel de la santé par messagerie et n'a pas vocation à servir de lieu de stockage de données ou de Documents relatifs au suivi des Patients. Les Utilisateurs Professionnel de la santé s'engagent à faire une sauvegarde régulière des données et documents échangés au moyen du Service de Messagerie. A ce titre, DOCTEUR360 exclut toute garantie relative au stockage ou à la sauvegarde des données et documents et décline toute responsabilité en cas de perte de données ou de documents.

## **16. CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX SERVICES D'HOSPITALISATION OU CONSULTATION A DOMICILE**

16.1 Dans le cadre d'une souscription au Service d'hospitalisation à domicile, l'Utilisateur s'engage à:

- Vérifier que le Patient est éligible à la consultation à domicile et que les conditions de qualité, de confidentialité et de sécurité nécessaires à cette Téléconsultation sont réunies ;

- Contrôler la pertinence d'une prise en charge au domicile du Patient. L'Utilisateur ne devra réaliser la consultation à domicile que si elle est adaptée à la situation clinique du Patient et, si besoin, orienter le Patient vers une prise en charge adaptée ou un service d'urgence ;
- Informer le Patient, avant le début de la consultation à domicile, de ses conditions de réalisation, au-delà de l'information standard délivrée par DOCTEUR360;
- Rédiger un compte-rendu à l'issue de la consultation à domicile, lorsque la réglementation applicable l'impose ;
- Interrompre toute Téléconsultation ne remplissant pas les critères de sécurité et de qualité nécessaires.

16.2 Tout Utilisateur ayant accès à un Service d'hospitalisation à domicile, reconnaît être informé que le Service d'hospitalisation à domicile a vocation à être utilisé par les Professionnel de la santé exerçant leur activité sur le territoire Algérien et étant le cas échéant inscrit au Tableau de l'Ordre auquel leur profession est attachée. La responsabilité de DOCTEUR360 ne saurait être recherchée pour des actes réalisés en méconnaissance de cette disposition. DOCTEUR360 ne peut pas vérifier la localisation et le lieu de résidence des Utilisateurs et des Patients

16.3 L'Utilisateur reconnaît que son utilisation des Services d'hospitalisation à domicile se fait à ses risques et périls. Le Service d'hospitalisation à domicile lui est fourni « en l'état » et est accessible sans aucune garantie de disponibilité et de régularité. DOCTEUR360 fera ses meilleurs efforts pour rendre le Service d'hospitalisation à domicile accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors de son contrôle et sous réserve des

- Périodes de maintenance,
- Pannes éventuelles,
- Aléas techniques liés à la nature du réseau Internet,
- Actes de malveillance,
- Atteintes portées aux matériels ou logiciels de DOCTEUR360 ou des tiers partenaires.

## **17. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :**

Les Services de DOCTEUR360 et tous les éléments qui les composent sont, sauf mentions particulières, la propriété exclusive de DOCTEUR360 ou de ses sous-traitants. DOCTEUR360 garantit qu'elle détient

- Les droits de Propriété Intellectuelle attachés à la Plateforme DOCTEUR360, aux différents Services et matériel mis à disposition de l'Utilisateur par DOCTEUR360 ; et/ou
- Le droit d'exploitation lui permettant de consentir la licence d'utilisation ci-dessous ; et
- Le droit de commercialiser une base de données médicamenteuse. Aucune stipulation du Contrat ne peut être interprétée comme une cession de droits de Propriété Intellectuelle.

17.1 - Droits concédés par l'Utilisateur : L'Utilisateur concède à DOCTEUR360, à titre gratuit et non exclusif, le droit d'utiliser, de reproduire, de communiquer, de diffuser, de modifier (pour la mise en page ou la traduction le cas échéant) :

- Tout ou partie de ses éléments distinctifs (incluant ses noms, prénoms, marques, dénomination sociale, nom commercial, enseigne, logos, etc...) dont il est propriétaire ou titulaire des droits ;
- Ses Données Utilisateur ;
- Tout ou partie des contenus et éléments graphiques, photos, vidéos ou textes, y compris les informations de la Fiche Profil Utilisateur, fournis par l'Utilisateur ; et ce, pour le monde entier, librement cessible à tout tiers, sur tout support, pour la durée de protection des droits relatifs aux contenus et éléments listés ci-avant (droits d'auteur, droits des marques, droits immatériels et leurs éventuels renouvellements...), et pour tout type d'exploitation et d'amélioration des Services (en ce y compris notamment pour promouvoir les Services).

17.2 - Droits concédés par DOCTEUR360 : DOCTEUR360 concède, à l'Utilisateur, pour la durée du Contrat :

- Un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible et non transférable de la Plateforme DOCTEUR360 pour les Services souscrits ;
- Un droit personnel d'utilisation, de reproduction et de diffusion de ses marques et/ou logos dans l'établissement de l'Utilisateur ou sur ses documents professionnels dans le strict but d'informer les Patients de la possibilité de prendre rendez-vous en ligne avec l'Utilisateur. Une telle exploitation des marques et logos par l'Utilisateur devra être effectuée conformément aux instructions, lignes directrices et/ou charte d'usage des marques et logos de DOCTEUR360. Toute autre utilisation, telle que l'utilisation de la marque DOCTEUR360 dans le cadre d'un système publicitaire en ligne, pour faire la promotion de ses propres services ou des services tiers (type AdWords de Google), est interdite ;
- Un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible et non transférable sur les services vocaux (message et musique de prédécroché, message et musique d'attente, message et musique pour leur répondeur), enregistrés par DOCTEUR360 et mis à disposition de l'Utilisateur pour réorienter les Patients vers le Portail Patient.

Tout autre usage est expressément exclu.

17.3 - Limitations L'Utilisateur s'engage à ne pas

- Tenter d'accéder ou copier les codes sources de la Plateforme DOCTEUR360 ;
- Utiliser la Plateforme DOCTEUR360 à d'autres fins que celles d'utiliser les Services ;
- Créer des copies de la Plateforme DOCTEUR360;
- Reproduire, corriger, extraire, modifier, traduire en toutes langues ou tous langages, réutiliser, arranger, adapter, décompiler (à l'exception et dans la seule mesure où la loi applicable l'autorise de manière expresse), ni incorporer la Plateforme DOCTEUR360 dans un autre logiciel ou créer des travaux dérivés sur la base de la Plateforme DOCTEUR360 quels qu'en soient le moyen et le support ;
- Revendre, louer, ou exploiter commercialement la Plateforme DOCTEUR360, ni céder/concéder la Plateforme DOCTEUR360 à un tiers ;

- Faire des tests d'intrusion ou tenter d'obtenir un déni de service sur les Services.

L'Utilisateur reconnaît que toute violation du présent article constitue un acte de contrefaçon civilement et pénalement sanctionnable. L'Utilisateur comprend et consent que la Plateforme DOCTEUR360 est une solution SaaS standard fournie « en l'état » à l'Abonné et à l'Utilisateur et n'a pas vocation à répondre à quelque exigence spécifique de celui-ci. DOCTEUR360 exclut, dans la mesure où la loi le permet, toute garantie de quelque nature que ce soit.

17.4 Licence Tous les logiciels tiers sous licence qui sont intégrés ou non dans la Plateforme DOCTEUR360 et/ou aux Services, seront soumis aux conditions de licence applicables auxdits logiciels.

## **18. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

L'Accord sur la protection des Données à caractère personnel accessible [ici](#) décrit les rôles et les obligations respectifs de l'Utilisateur et de DOCTEUR360 concernant les Traitements des Données à caractère personnel effectués dans le cadre de l'exécution des Services. En signant le Contrat, l'Utilisateur et DOCTEUR360 s'engagent à respecter les stipulations dudit Accord. DOCTEUR360 met à disposition de l'Utilisateur sur le Site une politique de protection des données personnelles accessible [ici](#) contenant les informations sur les autres Traitements exécutés par DOCTEUR360. En outre, l'Utilisateur est informé que ses Données à caractère personnel peuvent être traitées par DOCTEUR360 en qualité de sous-traitant, pour le compte d'autres Utilisateurs, notamment dans le cadre du Service de Messagerie afin de permettre aux autres Utilisateurs de le rechercher et de lui envoyer des messages.

## **19. CONFIDENTIALITÉ**

Chaque Partie garantit assurer la stricte confidentialité des Informations Confidentielles partagées lors des phases précontractuelles et post contractuelles, ainsi que pendant l'exécution du Contrat. A ce titre, chaque Partie s'engage à :

- N'utiliser les Informations Confidentielles qu'aux seules fins de l'exécution du Contrat et dans la stricte mesure du nécessaire ;
- Prendre toutes les mesures de précaution et de protection qui s'imposent aux fins de préserver la confidentialité des Informations Confidentielles de l'autre Partie et d'empêcher l'accès de personnes non autorisées et, au minimum, leur offrir le même degré de protection qu'à ses propres Informations Confidentielles ;
- À ne divulguer ou reproduire les Informations Confidentielles de l'autre Partie, qu'aux ou pour ses membres, employés, préposés ou prestataires
  - Qui devront avoir accès à ces Informations Confidentielles pour remplir les obligations dont la Partie en question est tenue par le Contrat, ou
  - Qui ont qualité pour en connaître au titre du Contrat.

Par ailleurs, DOCTEUR360 pourra divulguer les termes du Contrat

- À ses comptables, auditeurs, banques et sources de financement ou toute autre conseil de DOCTEUR360 soumis au secret professionnel et
- Aux conseillers ou experts ayant signé un accord de confidentialité.

Dans tous les cas, la Partie destinataire des Informations Confidentielles se porte garante du respect de cet engagement de confidentialité par les personnes ayant connaissance des Informations Confidentielles, qu'il s'agisse notamment de ses employés ou sous-traitants.

L'obligation de confidentialité restera valable pendant une durée de cinq (5) ans après l'expiration, pour quelque raison que ce soit, du Contrat. Nonobstant ce qui précède, chaque Partie pourra divulguer des Informations Confidentielles sans le consentement de l'autre Partie, dans la stricte mesure où cette divulgation est requise par une autorité compétente ou en application d'une obligation légale ou déontologique.

## **20. SUSPENSION**

### 20.1 - Suspension avec préavis En cas de

- Non-respect par l'Utilisateur des stipulations du Contrat ou
- De comportement inconvenant de l'Utilisateur ou susceptible de porter préjudice à DOCTEUR360 ou à l'intégrité physique ou mentale ou à la sécurité des Patients, ou
- De violation des lois et règlements en vigueur, DOCTEUR360 met en demeure l'Utilisateur et le cas échéant l'Abonné, sur notification envoyée par tout moyen, de remédier au(x) manquements ou défaut(s) imputé(s) dans un délai de sept (7) jours calendaires suivant la date de notification avant de procéder de plein droit à la suspension ou à la limitation d'accès de l'Utilisateur à tout ou partie des Services.

Dans l'éventualité où il ne peut être remédié au(x) manquement(s) ou défaut(s) imputé(s) à l'Utilisateur, l'Utilisateur sera simplement notifié par DOCTEUR360 de la mise en œuvre de la suspension dans un délai de sept (7) jours calendaires suivant la date de notification. On entend par comportement inconvenant, tous propos diffamatoires, indécents, inappropriés, menaçants, haineux, injurieux tenus à l'oral ou à l'écrit. DOCTEUR360 adresse par tout moyen une notification comprenant un exposé des motifs ayant conduit à la décision de suspension ou de limitation d'accès à tout ou partie des Services au moment où cette décision de suspension ou de limitation prend effet. Selon les cas, l'exposé des motifs peut être communiqué avec la mise en demeure ou la notice mentionnée ci-dessus. DOCTEUR360 n'est pas tenue de fournir l'exposé des motifs visé ci-dessus lorsqu'elle est assujettie à une obligation légale ou réglementaire de ne pas fournir les faits ou circonstances spécifiques ou la référence au(x) motif(s) applicables, ou lorsque l'Utilisateur a enfreint à plusieurs reprises le Contrat.

### 20.2 - Suspension sans préavis En cas de

- Danger grave - imminent ou avéré - pour un ou des Patient(s), pour la réputation de DOCTEUR360,
- D'évènement ou de comportement portant atteinte, ou susceptible de porter atteinte à la sécurité, l'intégrité ou la confidentialité de la Plateforme DOCTEUR360, des Données Utilisateur ou des Données de base patient,

- D'envoi de messages non sollicités (spamming) par le biais du Service de Messagerie ou plus généralement l'utilisation du Service à des fins publicitaires,

DOCTEUR360 peut suspendre ou limiter l'accès de l'Utilisateur à tout ou partie des Services sans préavis. DOCTEUR360 adresse par tout moyen une notification comprenant un exposé des motifs ayant conduit à la décision de suspension ou de limitation d'accès à tout ou partie des Services au moment où cette décision de suspension ou de limitation prend effet.

DOCTEUR360 n'est pas tenue de fournir l'exposé des motifs visé ci-dessus lorsqu'elle est assujettie à une obligation légale ou réglementaire de ne pas fournir les faits ou circonstances spécifiques ou la référence au(x) motif(s) applicables, ou lorsque l'Utilisateur a enfreint à plusieurs reprises le Contrat.

20.3 - Conséquences de la suspension L'Utilisateur peut récupérer pendant la durée de suspension les Données Utilisateur, l'historique de ses rendez-vous ainsi que le cas échéant les Données de base patient dont il est Responsable de traitement, sauf dans le cas où ces données auraient été collectées de façon illicite par l'Utilisateur. La suspension de l'accès de l'Utilisateur à tout ou partie des Services ne libère pas l'Abonné de son obligation de payer les Coûts de Services dus pour cet Utilisateur en vertu du Contrat. DOCTEUR360 ne sera pas responsable des dommages résultant de la suspension des Services en vertu de cet article.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que toute suspension de l'Abonnement au

- Service de logiciel de gestion de cabinet entraîne automatiquement la suspension du Service de location du matériel mis à disposition par DOCTEUR360, et/ou au
- Service d'Agenda entraîne automatiquement la suspension du Service de Téléconsultation.

DOCTEUR360 décide unilatéralement des suites à donner à la suspension du Contrat, y compris sa résiliation.

## **21. RÉSILIATION**

21.1 RÉSILIATION SANS FAUTE L'Utilisateur reconnaît être informé que tout ou partie des Services peuvent être résiliés par l'Abonné ou DOCTEUR360, sans que ceux-ci aient à justifier leur décision et sans indemnité. Dans ce cadre, l'Utilisateur est informé que DOCTEUR360 doit respecter un préavis de six (6) mois et l'Abonné un préavis de quinze (15) jours.

21.2 RÉSILIATION POUR FAUTE En cas de faute de l'Utilisateur, telle que l'utilisation d'un ou plusieurs Services

- Contraire aux stipulations du Contrat ;
- Contraire aux lois et réglementations
- Contraire à la déontologie, ou
- Susceptible de porter préjudice à la réputation de DOCTEUR360, ou à l'intégrité physique ou mentale des Patients ou de façon inconvenante telle que définie à l'article 20.1 ci-dessus,

DOCTEUR360 pourra résilier, sans indemnité au profit de l'Utilisateur et par tout moyen, tout le Contrat ou une partie des Services, moyennant un préavis de trente (30) jours à compter de la date de suspension effective des Services en application de l'Article 20. DOCTEUR360 ne sera pas tenue de respecter le préavis ci-dessus et de fournir les motifs de la résiliation pour faute dans l'hypothèse où

- Elle est assujettie à une obligation légale ou réglementaire de résilier la fourniture de la totalité des Services,
- Exerce un droit de résiliation pour une raison impérative prévue par le droit national ou
- Peut apporter la preuve que l'Utilisateur a enfreint à plusieurs reprises le Contrat.

L'Utilisateur reconnaît et accepte qu'en cas de résiliation pour faute de celui-ci, tout année entamée reste due.

**21.3 CONSÉQUENCES DE LA RÉSILIATION** Toute résiliation du Contrat par DOCTEUR360 ou l'Abonné entraîne automatiquement la fin du droit d'accès aux Services par l'Utilisateur.

Par ailleurs, l'Utilisateur reconnaît que

- L'Utilisation des Services n'est possible que dans le cadre d'un Abonnement souscrit par un Abonné et
- En cas de résiliation ou suspension de l'Abonnement, l'Utilisateur ne pourra plus accéder aux Services ni à son Compte Utilisateur.

Pour toutes questions liées à l'Abonnement, l'Utilisateur s'engage à se rapprocher en premier lieu de l'Abonné. L'Utilisateur reconnaît et accepte que toute résiliation de l'Abonnement au

- Service de logiciel de gestion de cabinet entraîne automatiquement la résiliation de l'accès au matériel mis à disposition par DOCTEUR360, et/ou au
- Service d'Agenda entraîne automatiquement la résiliation de l'accès au Service de Téléconsultation.

Réversibilité sortante : DOCTEUR360 s'engage, sans frais supplémentaires et sur demande de l'Utilisateur adressée au plus tard au moment de la résiliation effective des Services concernés, à :

- Mettre à disposition de celui-ci dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant sa demande écrite :
  - L'historique de ses rendez-vous
  - L'ensemble des Données Utilisateur détenues par DOCTEUR360 pour le compte de l'Utilisateur et le cas échéant,
  - Les Données de base patient dont il est Responsable de traitement, sauf dans le cas où ces données auraient été collectées de façon illicite par l'Utilisateur ou si l'Utilisateur n'a pas fourni les éléments justificatifs de son identité, et le cas échéant, de son droit d'exercice professionnel conformément à la réglementation applicable, permettant d'établir que les données ont été collectées de façon licite, et;
- Lui porter assistance dans le cadre de la réversibilité sortante.

Les données mentionnées dans la présente section seront mises à disposition dans un format de texte structuré standard exploitable et susceptible d'assurer une pérennité de lecture dudit format.

Une fois la mise à disposition effectuée par DOCTEUR360, l'Utilisateur peut récupérer jusqu'à deux (2) mois après la résiliation effective du Service concerné et par ses propres moyens les données mentionnées ci-dessus dont il est Responsable de traitement.

L'Utilisateur reconnaît avoir tous les droits et/ou autorisations nécessaires pour pouvoir récupérer ces données et Documents. Une fois ce délai dépassé :



- Toutes les données et Documents contenus sont réputés avoir été intégralement récupérés par l'Utilisateur.
- L'accès aux Données Utilisateur n'est plus autorisé.
- DOCTEUR360 s'engage à supprimer ou anonymiser toutes les Données Utilisateurs, historique de rendez-vous ainsi que les Données de base patient dont l'Utilisateur est Responsable de traitement.

DOCTEUR360 reste néanmoins autorisée à conserver une copie des Informations Confidentielles pour toutes fins imposées par la loi applicable. DOCTEUR360 rappelle à l'Utilisateur son obligation légale d'archivage des Données de base patient conformément à la loi relative la santé. DOCTEUR360 ne fournit pas de services d'archivage qui reste sous l'entière et seule responsabilité de chaque Utilisateur.

## **22. FORCE MAJEURE**

De façon expresse, sont considérés par les Parties comme des cas de force majeure, ceux présentant les critères retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux Algériens, dont les éléments constitutifs sont caractérisés au sens de l'article 127 du Code civil et de la jurisprudence de la Cour de Suprême. En cas de survenance d'un tel évènement, la Partie victime devra en informer immédiatement par écrit l'autre Partie. Le cas de force majeure suspend les obligations de la Partie concernée pendant le temps où jouera la force majeure. Néanmoins, les Parties s'efforceront d'en minimiser dans toute la mesure du possible les conséquences. Si un cas de force majeure met l'une des Parties dans l'incapacité de remplir ses obligations contractuelles au titre du Contrat pendant plus de trente (30) jours consécutifs, l'une ou l'autre des Parties pourra mettre fin au Contrat après envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Les Parties ne seront alors plus tenues au respect de leurs obligations à l'exception notamment de celles résultant des articles « Propriété Intellectuelle », « Confidentialité », « Protection des Données à caractère personnel » et « Responsabilité » des présentes, sans qu'aucune indemnité ou pénalité, à quelque titre que ce soit, ne soit due de part et d'autre.

## **23. DIVERS**

23.1 Renonciation : le fait, pour l'une ou l'autre des Parties, de ne pas se prévaloir d'une ou plusieurs stipulations du Contrat ne pourra en aucun cas impliquer la renonciation par cette Partie à s'en prévaloir ultérieurement.

23.2 Nullité partielle : dans le cas où certaines stipulations du Contrat seraient inapplicables pour quelque raison que ce soit, y compris en raison d'une loi ou d'une réglementation applicable, DOCTEUR360 et l'Utilisateur resteront liées par les autres stipulations du Contrat et s'efforceront de remédier aux clauses inapplicables dans le même esprit que celui qui a présidé lors de la conclusion.

23.3 Convention de preuve : les Parties conviennent expressément que tout document signé de manière dématérialisée dans le cadre du Contrat

- Constitue l'original dudit document ;

- A la même valeur probante qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier et peut valablement être opposé aux Parties ;
- Est susceptible d'être produit en justice, à titre de preuve littérale, en cas de litiges.

En conséquence, les Parties reconnaissent que tout document signé de manière dématérialisée vaut preuve du contenu dudit document, de l'identité du signataire et de son consentement aux obligations et conséquences de faits et de droit qui découlent du document signé de manière dématérialisée. La résiliation ou l'expiration du Contrat ne peut remettre en cause la force probante des documents signés de manière dématérialisée avant la date de sa résiliation/d'expiration.

23.4 Moyens de preuve : afin d'établir l'atteinte (avérée ou supposée) à la réputation de DOCTEUR360 ou à l'intégrité physique ou mentale des Patients, DOCTEUR360 pourra se prévaloir de messages de Patients envoyés à DOCTEUR360 qu'elle aura préalablement anonymisées afin de garantir la confidentialité de leurs échanges, tant que le contenu des messages ne permet pas de les identifier.

23.5 Retours d'expériences et amélioration des Services : si un Utilisateur fournit des commentaires ou suggestions à DOCTEUR360 en ce qui concerne la fonctionnalité ou la performance des Services (incluant l'identification d'erreurs ou d'améliorations), l'Utilisateur s'engage à concéder à DOCTEUR360 sans restriction ni paiement, tout droit, titre et intérêt pour ceux-ci. Par ailleurs, DOCTEUR360 se réserve le droit de collecter des données anonymes à des fins d'amélioration de ses Services.

23.6 Droits et permissions : chaque Partie déclare disposer des droits et permissions nécessaires pour conclure le Contrat et exécuter les obligations qui y sont mentionnées.

23.7 Indépendance : il est parfaitement clair entre les Parties que chacune d'entre elles intervient aux présentes en tant que contractant indépendant et qu'aucune des Parties ne saurait être considérée comme l'employé, l'agent, le distributeur, le mandant ou le représentant de l'autre Partie.

23.8 Activités professionnelles : l'Utilisateur reconnaît

- Qu'il agit dans le cadre de son activité professionnelle exercée sur le territoire Algérien et
- Que les relations contractuelles régies par le Contrat sont encadrées par le Code de commerce.

En conséquence, l'Utilisateur reconnaît qu'il n'a ni la qualité de consommateur, ni la qualité de non-professionnel, et qu'à ce titre il ne peut bénéficier des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur.

23.9 Modification : DOCTEUR360 se réserve le droit de modifier lesdites CU à tout moment, notamment pour prendre en compte une évolution des Services ou les évolutions légales et/ou réglementaires, en respectant un délai de préavis de quinze (15) jours à compter de la notification de changement.

Les Parties conviennent que le délai de préavis ne s'applique pas dans le cas où DOCTEUR360 :

- Doit se conformer à une obligation légale ou réglementaire l'obligeant à modifier le Contrat d'une manière qui ne lui permet pas de respecter le délai de préavis ;

- Doit exceptionnellement modifier le Contrat pour faire face à un danger imprévu et imminent lié notamment à une fraude, à un logiciel malveillant, des spams, une violation de données ou autre risque de cybersécurité.

Tout Utilisateur est informé que l'unique version des CU qui fait foi est celle qui se trouve en ligne en bas de chaque page de la plateforme DOCTEUR360, ce qu'il reconnaît et accepte sans restriction. L'Utilisateur est tenu de se référer à la version en ligne des CU à la date de son accès et de chaque utilisation des Services. En cas de modifications liées à une évolution légale ou réglementaire entraînant de nouvelles obligations pour DOCTEUR360 non mentionnées dans le Contrat, DOCTEUR360 pourra intégrer de nouveaux modules à ses Services et proposer une nouvelle souscription de ceux-ci à l'Utilisateur.

23.10 Support technique, gestion des plaintes et assistance : DOCTEUR360 met à la disposition de l'Utilisateur sur son Compte Utilisateur un centre d'aide - rubrique "contactez-nous" lui permettant d'accéder au FAQ de DOCTEUR360 ainsi qu'aux différents moyens de communication, notamment un formulaire de contact.

23.11 Enquête de satisfaction : DOCTEUR360 se réserve le droit d'adresser ponctuellement par e-mail à tout Utilisateur des enquêtes de satisfaction visant à évaluer la qualité des Services de DOCTEUR360. L'Utilisateur n'a aucune obligation envers DOCTEUR360 de répondre à celles-ci.

23.12 Lutte contre la fraude et la corruption : DOCTEUR360 s'est engagée dans une démarche de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption, et entend que toute personne ou société en relation avec DOCTEUR360 adhère aux mêmes principes et respecte les dispositions légales et réglementaires Algériennes, ainsi que les principes internationalement reconnus relatifs à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. En conséquence, chaque Utilisateur s'engage à

- Ne pas pratiquer de fraude ou corruption, sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de ses relations avec DOCTEUR360 ;
- Prendre toutes mesures raisonnables pour s'assurer que ses dirigeants, employés, sous-traitants, agents ou autres tiers placés sous son contrôle, se conforment à cette obligation ;
- Informer DOCTEUR360 sans délai de tout conflit d'intérêts ou évènement qui serait porté à sa connaissance et qui pourrait avoir pour conséquence l'obtention d'un avantage indu, à l'occasion de ses relations avec DOCTEUR360.

Toute violation des obligations définies au présent article sera considérée comme un manquement grave autorisant DOCTEUR360 à résilier les Services sans préavis ni indemnité, sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels DOCTEUR360 pourrait prétendre du fait de ce manquement.

23.13 Version Bêta : DOCTEUR360 peut proposer à l'Utilisateur d'essayer les versions bêta de certains Services. Ces services bêta sont fournis uniquement à des fins d'évaluation. L'Utilisateur reconnaît que ces services bêta peuvent contenir des bugs, erreurs et autres problèmes et accepte ceux-ci « en l'état », sans garantie d'aucune sorte.

DOCTEUR360 :

- N'est pas responsable des problèmes liés à l'utilisation des services bêta par l'Utilisateur ;
- Peut en interrompre l'utilisation avec un préavis de sept (7) jours ouvrés ;

- Peut supprimer toutes les données contenues dans ces versions bêta, sans responsabilité aucune.

23.14 Test : l'accès aux Services en mode test est soumis à l'acceptation préalable par l'Utilisateur des présentes Conditions d'Utilisation. Les services d'essai sont également fournis « en l'état » sans assistance ni aucune garantie expresse ou implicite de quelque nature que ce soit. Le testeur s'engage à faire une sauvegarde régulière des Données Abonné et Utilisateurs fournies à DOCTEUR360 pour le test.

23.15 Interprétation : les mots au singulier incluent le pluriel et vice versa. Une référence à un document, une norme, une disposition législative, code ou tout autre document implique toute modification ou mise à jour de ce document, norme, disposition législative ou code. Une quelconque référence à une somme d'argent renvoie à la devise dinar algérien.

23.16 Configuration minimale recommandée : L'Utilisateur s'engage à maintenir une Infrastructure respectant une configuration minimale pour un usage optimal des Services et de la Plateforme DOCTEUR360. Les modalités de cette configuration sont disponibles [ici](#). Elles peuvent évoluer en fonction de l'évolution des Services et de la Plateforme et seront portées à la connaissance de l'Utilisateur avant mise en place effective.

23.17 A la résiliation du Contrat, les articles suivants restent en vigueur entre les Parties :

- Prix
- Facturation
- Modalités de paiement
- Propriété intellectuelle
- Conséquences de la résiliation
- Confidentialité
- Limitation de responsabilité
- Loi applicable.

23.18 Modalités de référencement : DOCTEUR360 référence les Utilisateurs, en fonction de critères mentionnés dans sa politique de référencement présente [ici](#).

## **24. RÈGLEMENT AMIABLE - DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les présentes Conditions d'Abonnement sont soumises au droit Algérien.

Avant toute action contentieuse, DOCTEUR360 et l'Utilisateur chercheront, de bonne foi, à régler à l'amiable tous différends entre eux relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption, la résiliation ou la dénonciation des présentes Conditions d'Abonnement et ce, pour quelques causes et sur quelques fondements que ce soient, en s'écrivant par lettre recommandée avec accusé de réception exposant la ou les difficultés rencontrées et les demandes en résultant. DOCTEUR360 et l'Utilisateur devront confronter leurs points de vue et effectuer toutes constatations utiles pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose. DOCTEUR360 et l'Utilisateur s'efforceront de trouver un accord amiable dans un délai de soixante (60) jours à compter de la notification par l'une d'elle de la nécessité d'un accord amiable. Sauf pour préserver leur droit d'action ou pour éviter un dommage imminent, aucune action judiciaire ne saurait être recevable avant que la présente procédure de règlement amiable des litiges prévue ci-avant ne soit arrivée à son terme.



Si à l'issue de la période de soixante (60) jours prévus ci-avant aucun accord amiable n'est trouvé, les Parties pourront s'engager dans une tentative de médiation. Dans le cas où une tentative de médiation serait entamée, DOCTEUR360 et l'Utilisateur s'engagent à y participer de bonne foi et à partager le coût total de cette médiation. DOCTEUR360 supportera une part raisonnable de ce coût total, étant tenu compte de la validité des arguments et de la conduite de l'Utilisateur, sans que cette somme ne puisse dépasser la moitié des coûts. Toutes difficultés relatives à la validité, l'application ou à l'interprétation du Contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable entre DOCTEUR360 et l'Utilisateur, aux Tribunaux compétents dans le ressort du siège de DOCTEUR360 et attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'exécution ou le domicile du défendeur. Cette attribution de compétence s'applique également en cas de procédure en référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.